

HADOPI EN PIRE

LE 15 MARS 2012 GUILLAUME LEDIT

Après le second tour, la nouvelle présidence révélera, dans les faits, sa politique vis-à-vis d'Internet en prenant position sur l'avenir de la Hadopi. Pour ses défenseurs, la Hadopi serait un pis-aller. Qui protégerait le citoyen de solutions bien plus répressives. Une argumentation difficile à assumer.



C'est l'un des principaux enjeux de l'après présidentielle pour les acteurs du numérique : l'avenir de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi).

Abrogation, remplacement, adaptation, ou simple abandon de son action répressive, les propositions ne manquent pas. Certains vont même plus loin, et réfléchissent à la mise en place d'une forme de licence globale qui, par définition, entraînerait la reconnaissance des échanges non marchands. Une adaptation du droit d'auteur à l'ère numérique dont le PS semble **avoir récemment rejeté l'idée.**

Soutenue et encouragée par Nicolas Sarkozy, l'Hadopi semble pourtant un peu éloignée des préoccupations du président-candidat. Particulièrement depuis la **fermeture du site MegaUpload**. Même si il continue à défendre sa création dans une interview au *Point* à paraître aujourd'hui, **il explique** : *"Rien ne ferait obstacle à ce que les autorités françaises lancent une telle opération sur la base du délit de contrefaçon"*. Un délit qui figure dans ce bon vieux **code de la propriété intellectuelle**, créé en 1992. Et qui est utilisé aujourd'hui tant pour fermer des plateformes comme MegaUpload que pour punir les internautes partageant illégalement des oeuvres sur Internet.

Cette dernière mission étant pourtant confiée... à Hadopi. À l'origine, l'écosystème Hadopi a en effet été présenté comme une alternative aux peines sanctionnant la contrefaçon, qui vont jusqu'à trois ans de prison et 300 000 euros d'amende. Un mécanisme jugé excessif pour Internet, auquel on a voulu substituer une approche répressive progressive : la fameuse "réponse graduée". Un processus qui n'a pas encore été mené à son terme, et dont on peut interroger la pertinence. Puisqu'en parallèle, le vieux système continue de tourner, alimenté par l'action des ayants droit.

Hors d'Hadopi, point de salut ?

Sur ce point, la communication d'Hadopi est bien rodée. Depuis quelques mois, la Haute



HOLLANDE ENTREPREND
LA CULTURE

Le flou de l'après Hadopi,
c'est du passé. Dans une
tribune qui paraît dans *Le
Monde*, le candidat
socialiste ...

autorité craint pour son avenir. Et essaye pour s'en assurer un de se positionner comme protectrice d'Internet et des internautes. Adieu réponse graduée, l'administration préfère mettre en avant son rôle "pédagogique".

Après la promotion des "labs", ces "ateliers collaboratifs" constitués d'experts et qui s'emparent de sujets allant du streaming au filtrage du réseau en passant par la photographie à l'ère numérique, un nouvel argumentaire est apparu.

Certains le reprennent, mettant en avant la responsabilisation des internautes et les "sanctions pédagogiques" mises en oeuvre par l'Hadopi. Subitement devenue meilleure amie des pirates. Dont la méthode présentée comme douce les préserverait d'une justice expéditive, aveugle et sans pitié. Malheur, donc, si elle venait à disparaître ! Problème : les délits pour contrefaçon sont toujours d'actualité. Les cas d'internautes contrevenants continuent à défiler devant le parquet, sous l'action des ayants droit. En clair : Hadopi a au mieux atténué l'ancien système, au pire n'a rien changé.



LE TRAC ÉLECTORAL DE L'HADOPI

2012 se fera avec la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), c'est ...

Répression à plusieurs vitesses

Plusieurs individus ont ainsi été condamnés ces dernières années, en France, à des peines de prison pour avoir mis à disposition des œuvres culturelles protégées sur le réseau. Derrière ces condamnations, on retrouve des représentants des ayants droit, regroupés en sociétés et associations aux initiales cryptiques : **SACEM, SCPP, SDRM, SPPF** ou encore **ALPA**.

Toutes agissent donc dans le cadre de l' **article L335-4** du code de la propriété intellectuelle, qui prévoit que "toute fixation reproduction, communication ou mise à disposition du public" d'une œuvre protégée sans l'accord des ayants droit est passible de trois ans de prison et de 300.000 euros d'amende.

L'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (Alpa), financée par l'industrie du cinéma et présidée par Nicolas Seydoux, le patron de Gaumont, est particulièrement active dans ce domaine.

Son délégué général, Frédéric Delacroix, nous le confirme :



Nous transmettons aux procureurs en moyenne un dossier par jour.



Largement documentée par nos confrères de PCInpact, la mise en place d'un système à deux vitesses apparaît clairement dans **les délibérations de la Commission nationale informatique et libertés** (Cnil) concernant l'association de lutte contre la piraterie.

Le principe est simple: l'entreprise Trident Media Guard (TMG) surveille les échanges sur les réseaux peer-to-peer. Sur les adresses IP repérées, soit les agents assermentés de l'Alpa saisissent l'Hadopi sous forme de procès-verbal, soit ils transmettent le dossier directement aux autorités judiciaires. **Une mesure censée concerner** les individus mettant à disposition un grand nombre d'œuvres, ou coupables d' "*une première mise à disposition d'un fichier illicite correspondant à une œuvre de référence...*". D'autres seuils entrent ensuite en considération pour savoir si un individu sera poursuivi au civil, risquant de simples dommages et intérêts, ou au pénal. Si tel est le cas, l'internaute risquera jusqu'à 3 ans de prison et 300 000 € d'amende.

En résumé, à l'Hadopi le menu fretin, et aux ayants droit les gros poissons, en direct. Pourtant, récemment, **un quadragénaire bordelais** a été convoqué devant le tribunal correctionnel pour avoir partagé 18 films sur eMule, sur une journée. Un chiffre qui apparaît bien peu élevé.

Même si, tient à nous préciser Frédéric Delacroix "*l'ALPA n'este pas en justice*". On murmure

à la Haute autorité que “les ayants droit ont tous les moyens pour faire du massif” . Dans ce cas, l'intérêt de préserver sa mission répressive est tout relatif. Hadopi ou pas, les internautes partageant des fichiers protégés par le droit d'auteur resteront sur la sellette. Ces condamnations pour contrefaçon pourraient avoir valeur d'exemple, même si Frédéric Delacroix précise :

“On ne médiatise pas ces affaires. Il s'agit de personnes qui font commerce d'oeuvres protégées, ou qui participent à l'essaimage massif de biens culturels”. Avant de poursuivre: “il s'agit d'écrêter le partage massif”. Pour le délégué général de l'association, l'Hadopi tient parfaitement son rôle “pédagogique” :



Hadopi ce n'est pas la partie répressive. Il s'agit de faire changer les comportements des gens, pas d'aller les poursuivre



L'éventuelle suppression d'Hadopi, ou de sa Commission de protection des droits, chargée de l'envoi des courriers recommandés, entraînerait donc un retour à l'existant. C'est à dire, pour Cédric Manara, professeur de droit à l'EDHEC, “une stratégie d'asphyxie menée par les ayants droit” qui “vise à faire des exemples” .

illustrations par **Christopher Dombres** pour Owni (-)

RILAX

le 15 mars 2012 - 8:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'en retiens que la seule solution qui pourrait faire avancer les choses n'est toujours pas envisageable : adapter le droit d'auteur aux nouveaux usages.

Quand on voit qu'on utilise aujourd'hui un texte qui a été écrit pour protéger les auteurs des éditeurs servir à protéger les auteurs de leur public, on comprend vite que problème il y a !

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YUKON42

le 15 mars 2012 - 11:46 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Hadopi est pour moi l'illustration numérique (les banques étant l'illustration réelle)

que les “grands” et gras de ce monde on décider de nous transformer en vache mais pour de vrais....

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PLOUFPALOUFETLOUF

le 15 mars 2012 - 14:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Notre société aujourd'hui est gouvernée, financée par des gens qui ne croient qu'en l'argent.

Le partage, la créativité, la culture ... pour eux ne sont que des concepts économiques visant à développer un potentiel mercantile ayant pour but qu'ils s'en mettent plein les poches...

Qui se souvient que des employés de la Sacem voire des dirigeants ont utilisé les caisses pour leurs frais personnels ?

Donc la licence globale qui vise à la culture pour tous dans une idée finalement de solidarité envers ceux qui ont moins n'est à l'ordre du jour... sauf pour certains présidentiables mais ceux-ci ne mentent pas assez pour monter dans les sondages et dans l'audimat...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YR86

le 15 mars 2012 - 15:04 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis un peu sceptique, il faut pas oublier que passer par la case contrefaçon coute chère aux ayants droits, passe par la justice et fait de la mauvaise pub vu que ses affaires sont en général médiatisé, là où Hadopi est financée et soutenue par l'Etat et fait sauter l'étape justice ... vu comment ses rapiats tiennent à leurs gros dividendes pas sur qu'ils décident de passer massivement à la case contrefaçon, surtout avec les risques de jurisprudence et de débats que ça peut générer

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MARTHELY STÉPHANIE

le 17 mars 2012 - 3:20 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pire qu'ACTA, PIPA et SOPA réunis, il y a INDECT, le grand oublié des pétitions qui tournent en ce moment. Lancé en silence le 1er janvier 2009, le programme européen de recherche INDECT est étalé sur 5 ans. C'est le temps nécessaire pour mettre en place ce méga cyber espion. Officiellement, la Commission Européenne a chargé le consortium INDECT de mettre en place "un système intelligent d'information permettant l'observation, la recherche et la détection en vue d'assurer la sécurité des citoyens dans un environnement urbain" et dont le but est en fait "la détection automatique des menaces, des comportements anormaux ou de violence.". Voilà qui a le mérite d'être explicite ...

Au nom de notre "sacro-sainte" sécurité, il se construit un monde où notre liberté semble fondre comme neige au soleil. Le consortium INDECT est en train de plancher très discrètement sur une sorte de méga robot qui épluchera minutieusement et automatiquement tous les sites internet, les forums de discussion, les FTP, les P2P et même nos ordinateurs personnels ... Une sorte de clône du projet ECHELON des Etats-Unis.

Les informations collectées seront traitées par des programmes qui seront en mesure de comprendre et d'enregistrer les relations entre les individus ainsi que les diverses organisations aux quelles ils appartiennent. Avec en prime, la création automatique de dossiers sur les individus et les différentes organisations. Autant dire que notre vie privée ne l'est plus du tout. Il en ressortira une méga base de données extrêmement détaillée et pointue de chacun d'entre nous. Il y est même question d'inclure le fichier ADN des Européen ainsi que leurs goûts et préférences !!! Big Brother est bien là ...

La Commission Européenne avait prévu en 2009, un investissement de plus de 10 millions d'euros. Nous ne savons pas à ce jour combien le projet a coûté à la collectivité. Le préambule du cahier des charges fixé en 2009 est sans appel :

"...La sécurité devient le maillon faible des infrastructures énergétiques et de communication, des centres commerciaux, des centres de conférence, des aéroports et plus généralement des sites fréquentés par un grand nombre de personnes."

" En pratique, tout lieu public est vulnérable et les risques qu'il supporte doivent être contrôlés et réduits autant que possible. Un contrôle d'accès et une réponse rapide à toute menace potentielle sont des propriétés que tout système de sécurité de tels sites doit absolument posséder."

" Le projet Indect est destiné à développer de nouveaux outils et de nouvelles techniques qui permettront à leurs utilisateurs finaux d'améliorer leurs capacités de détection et de prévention des actes criminels, améliorant ainsi la sécurité des citoyens européens... ».

L'utilisateur final d'INDECT est la sécurité nationale c'est à dire la police, la gendarmerie et l'armée pour tout ce qui relève de la criminalité, du terrorisme et la gestion des migrations. Par ailleurs, quand on sait la perméabilité des services de polices, on peut craindre que les employeurs ne puissent également être au courant de ces informations afin de juger sur pièces de votre "bonne moralité".

Le « club Indect » comprend d'ailleurs du très beau linge en matière de prévention des méga-menaces : la police d'Irlande du Nord, le quartier général de la police polonaise, les universités et pôles universitaires de technologie les plus pointus en intelligence artificielle, tels ceux de Grenoble, Madrid, Vienne, Wuppertal et York, auxquels se sont joints des représentants de Gdansk, Kosice, Ostrava et Poznan.

Au niveau Européen, l'examen à mi-parcours du 7ème programme-cadre au Parlement Européen a invité la Commission Européenne à instamment rendre public tous les documents disponibles et définir un mandat stricte et clair de l'objectif de la recherche,

l'application et les utilisateurs finaux d'INDECT. Il a été souligné l'importance d'une enquête approfondie sur l'impact possible sur les droits fondamentaux des citoyens européens.

Ces questions légitimes ont été balayées d'un revers de manche. En effet, le 15 mars 2011, INDECT a passé avec brio son examen éthique sous la houlette d'experts en éthique autrichien, français, anglais, hollandais et allemands. Il a été officiellement confirmé qu'il n'y avait pas de lacunes relatives aux aspects éthiques du projet. Permettez-nous d'en douter quelque peu ...

Il est étonnant qu'il n'y ai quasiment aucune documentation sur le sujet sur internet. Aucun grand média national n'a de documents web archivés sur le sujet. Seuls quelques circuits informatifs alternatifs ont diffusé quelques infos en 2009 mais quasiment rien depuis. Pas de publication sur le sujet. INDECT a bien un site internet ... en anglais, traduisible en polonais. Recherchez des informations sur GOOGLE relève du parcours du combattant. Il est plus qu'étonnant qu'un tel projet soit passé quasiment sous silence. Il serait temps de mettre INDECT dans le débat démocratique tant que cela est encore possible.

En effet, se pose la question légitime de savoir ce qu'est la prévision d'un comportement anormal où à la violence? C'est un grand fourre-tout liberticide aux mains de nos politiques, du futur MES (qui seront immunes et haut dessus de tous les gouvernements et tribunaux) et leurs amis "bienveillants". Oui, ces braves gardiens de nos libertés d'agir et de penser qui agissent pour le bien commun. Savent-ils vraiment au moins ce que cela veut dire?

Il est plus que temps de renverser cette tendance fascisante de notre société. Nous sommes en train de creuser nos propres tombes en nous déchargeant du débat politique à nos pseudos élites. Devenons des consciences éclairées et politiquement actives tant que cela est encore possible.

Réinvestissons l'espace politique qui nous appartient et défendons bec et ongles nos intérêts, celui de l'humain d'abord.

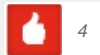
Il est temps que toute cette conscience active se rassemble afin de mettre à mal leurs noirs desseins.

La balle est dans notre camps. Prenons-la avant de la prendre dans la tête et dans la rue. A moins que nous ne finissions tous par croupir au fond de je ne sais quelle cellule pour avoir commis pour seul crime celui de vouloir s'informer en dehors des médias traditionnels, de sortir de la pensée unique, de vouloir changer le monde pour le rendre meilleur, plus humain, moins technocratique et oligarchique ...

Vous ne serez pas les fossoyeurs de notre vie privée et de la démocratie.

**NON A L'INDECT, PIPA, SOPA , ACTA ET AU MES !!!
RESISTANCE !!!**

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

2 pings

La France, pays sous surveillance pour la cyber-censure le 15 mars 2012 - 9:48

[...] ce n'est pas avec les projets de Nicolas Sarkozy de développer une Hadopi 3 que tout ça va avancer dans le bon sens... Non, franchement, il faudra vraiment faire gaffe à [...]

De l'Internet | Pearltrees le 15 mars 2012 - 11:15

[...] En résumé, à l'Hadopi le menu fretin, et aux ayants droit les gros poissons, en direct. Pourtant, récemment, un quadragénaire bordelais a été convoqué devant le tribunal correctionnel pour avoir partagé 18 films sur eMule, sur une journée. Hadopi sort son pire » OWN!, News, Augmented [...]